

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de VILLERS MARMERY  
51380**

**Séance du 08 Juillet 2020**

**Délibération n° 22/2020**

L'an deux mil vingt et le Trois Juillet à 20 heures et 00 minutes,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison de la COVID19, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

**Présents :**

Mmes Lydie ROTHIER, Colette BOUTILLETZ, Christine CHANOIR, Virginie LIZEUX,  
Martine BARRÉ et Claudine VERDONCK;  
MM. Marc BOUTILLETZ, Urbain HUART, Julien ROY, Jean-Louis DUTEL, Fabien VERNON,  
Alain COLLIGNON, Martial HEMARD et Benoît MESLARD;

**A été nommé secrétaire :** Monsieur Fabien VERNON

**Objet de la Délibération : Constitution des commissions communales**

Madame le Maire expose au Conseil l'intérêt de la mise en place de commissions municipales notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des membres présents, dans les conditions fixées par l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions et d'élire les Membres du Conseil qui y siégeront suivant le document joint à la présente délibération.

Le Maire,

Marie-Noëlle RAINON